



Ecodéfis : 19 commerçants labellisés

La première édition de l'opération « Ecodéfis », menée par Chartres métropole en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir, a mis à l'honneur 19 commerces de bouche du centre ville de Chartres, récompensés pour leurs bonnes pratiques en faveur de l'environnement.

Cette démarche s'inscrivait dans le cadre du programme local de prévention des déchets de l'agglomération. 19 commerçants ont développé des gestes éco-responsables dans leur activité professionnelle quotidienne : réduction et gestion des déchets, de l'eau et de l'énergie, utilisation d'écoproduits...

Après quelques mois de mise en œuvre, le dossier de chaque commerçant a été présenté à un jury qui leur a attribué une labellisation (de 1 à 4 étoiles) en fonction de leur degré d'engagement dans des démarches environnementales.

Sur le territoire de Chartres métropole, le restaurant OC Seven (29 rue Sainte-Même, Chartres), le restaurant GAEL (6 rue de la Volaille, Chartres) et la boucherie-charcuterie Neveu (8 rue de la Porte Guillaume, Chartres) ont été les trois premiers lauréats.



Une partie des artisans labellisés.

Déchets amiantés : nouvelle collecte le 17 septembre



Après le succès de la première opération de collecte des déchets amiantés auprès des particuliers menée le 23 avril dernier (90 personnes, près de 12 tonnes de déchets récoltées), la société Chartres Amiante renouvelle son action de collecte ponctuelle.

Vous souhaitez vous débarrasser de déchets amiantés ? La société Chartres Amiante vous accueillera le samedi 17 septembre de 9h à 12h et de 13h30 à 17h dans ses locaux, 3 rue de l'Ormeteau, à Lèves.

- Prix à votre charge (paiement sur place) :

- 0,66 €/kg pour les tôles, descentes EP, conduits, gaines et ardoises
- 1,20 €/kg pour les revêtements de sol plastiques, carrelage, faïence, gravats divers
- Le prix du BSDA (si vous le souhaitez) est de 36€.

Ces tarifs comprennent le traitement de l'amiante dans un centre agréé.

A noter que la société Process-Amiante, à Clévilliers, est également habilitée à collecter l'amiante (contact : 02 37 23 96 06).

Rappel : Le dépôt d'amiante n'est pas autorisé en déchetterie.



Bilan de l'opération de collecte des déchets dangereux des ménages

Le 30 avril dernier, l'organisme EcoDDS a organisé sur le parking de Leroy Merlin Chartres une opération ponctuelle de collecte des déchets dangereux ménagers. 1884 kg ont été collectés, un chiffre au-dessus de la moyenne nationale.